

Chères et chers collègues,

Comme vous le savez, l'arrêté du 25 juillet 2014 (NOR : MENH1417069A) a modifié l'arrêté du 28 décembre 2009 en supprimant des épreuves d'admission de l'Agrégation externe d'Anglais l'interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». L'annexe de cet arrêté (voir la version consolidée de cet arrêté publiée au Journal Officiel le 12 août 2014 – VII. Section langues vivantes étrangères – Anglais) restitue donc l'épreuve de Compréhension et Restitution dans sa configuration antérieure à celle de 2010.

Cependant l'esprit de l'épreuve AGIR n'a pas tout à fait disparu : il est précisé à l'article 1 que l'article 8 du 28 décembre 2009 est remplacé par les dispositions suivantes, qui introduisent le descriptif des épreuves orales d'admission sur le site du Ministère :

« ... Lors des épreuves d'admission du concours externe, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'apprécier la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à prendre en compte dans le cadre de son enseignement la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013 ».

Il nous a été demandé de satisfaire à cette exigence dès la session 2015 (sans moratoire aucun, contrairement à ce que nous avons demandé). Le compromis étant que les présidents de jury (et non des partenaires, quels qu'ils soient, de la communauté universitaire) pourraient alors en définir les modalités. Une commission d'étude a été constituée au sein du jury à l'automne, afin d'envisager la meilleure façon de tester les compétences d'un futur enseignant sans demander de préparation spécifique aux candidats et aux préparateurs, à ce stade avancé de l'année. La proposition de cette commission a été validée par l'ensemble du jury lors de sa première réunion plénière, le 10 janvier dernier.

Il a été décidé que les questions relatives aux compétences attendues d'un enseignant seraient abordées durant l'Epreuve Hors Programme. Cette épreuve comporte le temps d'entretien le plus long des épreuves orales d'admission et la commission d'EHP entend l'ensemble des candidats, ce qui est un gage d'équité. La nature de ce temps de l'épreuve EHP sera d'ordre essentiellement professionnel, le candidat devant se projeter dans son futur métier d'enseignant, comme l'explique le texte ci-dessous qui accompagnera le dossier d'EHP lors de la préparation de cinq heures du candidat :

A l'issue de l'entretien en anglais sur le dossier d'Epreuve Hors Programme, vous vous appuyerez sur le ou les document(s) que vous sélectionnerez pour proposer au jury, de façon concise et en français, une ou des piste(s) d'exploitation possible(s) en situation d'enseignement de votre choix (par exemple et entre autres : thèmes, objectifs langagiers, objectifs culturels, transdisciplinarité ; dimension éthique, *etc.*). Puis vous répondrez, en français, aux questions posées par le jury. L'ensemble n'excèdera pas cinq minutes.

Il est bien entendu que le jury sera extrêmement bienveillant et souple concernant la mise en œuvre de ces nouvelles modalités (comme il l'avait été lors de l'introduction de l'épreuve AGIR) et que les questions feront appel au bon sens des candidats. Il faudra conseiller à ces derniers de consacrer une vingtaine de minutes à ce temps de l'épreuve EHP (appelé « PROF ») dans le cadre de leur préparation de cinq heures en loge. L'évaluation fera partie intégrante de celle de l'EHP.

Je profite de ce message pour vous présenter mes meilleurs vœux pour 2015. Je vous prie d'agréer, chères et chers collègues, l'expression de mes sentiments très cordiaux.

Claire Charlot (Présidente de l'Agrégation externe d'Anglais)